

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf
Présents :	53	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	18	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	6	Saint-Flour, après convocation légale en date du 27 juin
Votants :	59	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET  
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIL. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS - DISPOSITIF AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

**Vu** les demandes de subventions des organismes et associations reçues au titre de l'année 2023 ;

**Considérant** la volonté du bureau exécutif de poursuivre le soutien financier de Saint-Flour Communauté auprès des organismes privés sportifs, culturels, agricoles et sociaux, s'inscrivant dans un cadre territorial et présentant un intérêt communautaire ;

**Considérant** les propositions de subventions 2023, ci-annexées, s'inscrivant dans l'action communautaire de Saint-Flour Communauté ou présentant un caractère exceptionnel ;

**Considérant** que les montants définitifs attribués seront ajustés sur la base des dépenses réelles acquittées des manifestations ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif du 12 juin 2023 ;

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 chapitres 65 et 67 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **ACCORDE une participation financière, au titre de l'année 2023, aux associations et organismes agricoles, sociaux, culturels et sportifs, telle que définie dans le tableau ci-annexé ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le président à signer les conventions s'y tenant ainsi que toutes les pièces nécessaires au versement desdites subventions.**

POUR : 58 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Bernard COUDY)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Cécile CHARREAU  
SAINT-FLOUR  
COMMUNAUTÉ



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX



Saint-Flour Communauté  
Subventions aux organismes et associations  
Document de travail - bureau exécutif  
**Année 2023**

<b>Manifestations à caractère sportif d'intérêt communautaire</b>		
Organisme	Manifestation	Montant 2023
Sanflo'ensemble - Comité Départemental d'Education physique et de gymnastique volontaire du Cantal	Edition connectée et solidaire de Sanflor'ensemble	250 €
Association "Le Grand Parcours"	30ème édition du grand parcours	1 000 €
Etape Sanfloraine	Etape Sanfloraine, épreuve cycloportive et cyclotouriste	4 000 €
Association sport nature	Traversée blanche	300 €
Comité départemental de Cyclisme	Tour du Cantal cadets 2023	500 €
Comité départemental de Cyclisme	4ème semaine cantalienne des Jeunes et 33ème semaine cantalienne des Séniors	400 €
<b>S/TOTAL</b>		<b>6 450 €</b>

<b>Manifestations à caractère culturel d'intérêt communautaire</b>		
Organisme	Manifestation	Montant 2023
Association Cantal Crossbones	Festival de Musique "FuriosFest"	2 000 €
Musique et Cgnie	Festival de Jazz	10 000 €
Association "Amirondelle"	Festival Hirondelle	750 €
Association pour l'Animation du Pays de Pierrefort	Festival caillou costaud	10 000 €
CLAC Art Contemporain - Chaudes Aigues	Exposition de l'artiste Daniel HUMAIR	1 000 €
Spring Festiv'	Edition 2023 du festival	2 000 €
CDMDT 15	Stages et bals	1 500 €
Commune de Saint-Flour	Festival des Hautes-Terres	35 000 €
Musik'Art Cantal	Saison musicale 2023	1 500 €
Association "Musée de la Résistance de la 7e cie et des maquis du réduit de la Truyère"	Travail de mémoire sur le sentier des Maquisards	5 000 €
<b>S/TOTAL</b>		<b>68 750 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230703-DELIB2023-194-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023

<b>Manifestations à caractère agricole d'intérêt communautaire</b>		
Organisme	Manifestation	Montant 2023
Groupe Salers évolution	Concours national 14-15-16 sept 2023 Saint-Flour	10 000 €
Syndicat départemental des éleveurs Aubrac Cantalien	Concours départemental Aubrac - 24 septembre 2023 - Pierrefort	3 000 €
Association sauvegarde des Monts du Cantal	semaine du pastoralisme Cezens	1 000 €
Lycée professionnel agricole Louis Mallet	Trophées de l'enseignement agricole	800 €
Comice agricole de la cité des vents	Ruynes en Margeride	2 000 €
Groupement de Développement Agricole (GDA) de PIERREFORT	Soutien aux actions	300 €
Groupement de Vulgarisation Agricole (GVA) Caldaguès Aubrac	Soutien aux actions	300 €
Groupement de Développement Agricole (GDA) de St Flour Sud Planèze	Soutien aux actions	300 €
Groupement de Vulgarisation Agricole (GVA) de Ruynes-St Flour Nord	Soutien aux actions	300 €
<b>S/TOTAL</b>		<b>18 000 €</b>

<b>Manifestations à caractère touristique d'intérêt communautaire</b>		
Organisme	Manifestation	Montant 2023
Talizat Terroir	Fête de la Lentille	2 000 €
Ville de Saint-Flour	De la graine à la soupe	10 000 €
<b>S/TOTAL</b>		<b>12 000 €</b>

<b>Manifestations à caractère économique d'intérêt communautaire</b>		
Organisme	Manifestation	Montant 2023
Réseau Initiative Cantal		4 000 €
Comité d'animation de Pierrefort		3 000 €
Association des Commerçants et Artisans Sanflorains.		9 000 €
<b>S/TOTAL</b>		<b>16 000 €</b>

<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>		<b>121 200 €</b>
---------------------------	--	------------------

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230703-DELIB2023-194-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023